

5 actions

Pour construire une politique d'aménagement à la hauteur



Action 1 : Transcrire les engagements climat-air-énergie dans les volets opposables du projet de territoire ou des documents d'urbanisme



Action 2 : Connaître et s'appropriier la vulnérabilité du territoire au changement climatique



Action 3 : Identifier et protéger les terres agricoles et les espaces naturels de l'artificialisation des sols



Action 4 : Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement



Action 5 : Mener une politique de mobilité résiliente aux chocs énergétiques et adaptée à une société post-carbone

B&L 
évolution